

---

**Le manuel scolaire**  
**Rapport de l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale**

**Marie-Laure Elalouf**  
IUFM de Versailles  
Université Paris X-Nanterre

---

Depuis que l'Inspection Générale a pour mission l'évaluation du système éducatif, des rapports d'intérêt général paraissent chaque année. Le programme de travail 1997-98 en comportait un sur le manuel scolaire qui a été confié à l'Inspecteur Général Dominique Borne, doyen du groupe d'Histoire-Géographie, et dont la parution récente a eu quelque écho dans la presse. On se souvient de la couverture de *l'Express* de novembre : *Trop chers, trop lourds, trop compliqués...Le procès des manuels scolaires*. Le comité de rédaction du BIMS, qui avait été sollicité en juin et avait envoyé la totalité de la collection, sans qu'aucune suite soit pourtant donnée, ne pouvait qu'être attentif aux conclusions de ce rapport, dont les grandes lignes seront présentées ici.

## **I. Le dispositif de l'enquête**

L'Inspecteur Général Dominique Borne a réuni autour de lui un groupe de pilotage constitué d'IGEN des différentes disciplines d'enseignement général - un ou deux par discipline scientifique mais un pour la totalité des langues vivantes et un pour les lettres, modernes et classiques - d'un seul IGEN de discipline technologique, d'un IGEN vie scolaire et d'un IGEN enseignement primaire secondé par une chargée de mission, d'un IGEN d'éducation physique et sportive, secondé d'une chargée de mission pour les enseignements artistiques. Alain Choppin, chercheur à l'INRP, a été consulté à titre d'expert, de même qu'ont été interrogés les éditeurs, le syndicat des éditeurs scolaires, le Directeur de l'enseignement scolaire, le Président du Conseil National des programmes et le directeur du CNDP. De nombreux IPR et IEN ont participé à l'enquête en réunissant les données pendant leurs inspections. Celle-ci a été circonscrite aux niveaux suivants : le cycle 3 de l'École primaire où une approche disciplinaire est possible, les manuels de 6e et 5e de collège, en raison des récents changements de programme, et ceux de terminale, classe d'examen. Cette enquête, qui a porté sur 1000 classes de l'école primaire, 500 de collège comme de lycée, a donné lieu à l'évaluation d'environ 200 manuels à chaque niveau. Trois grilles d'évaluation, fournies en annexe, ont été élaborées à cet effet, la première sur l'évaluation disciplinaire des manuels, la seconde sur son usage, la troisième sur la gestion du manuel dans l'établissement. On comprend aisément que les deux dernières, remplies par les IPR ou les IEN lors de leur visites, soient nécessairement succinctes bien qu'assez complètes, enregistrant des informations sur la nature de l'établissement, le mode d'utilisation du manuel en classe et hors de la classe (travail autonome CDI, études dirigées), le choix et le financement des manuels. En revanche, on s'interroge sur la fiche d'évaluation disciplinaire. Elle concerne la totalité des

manuels examinés dans une matière. L'analyse descriptive et comparative se limite à un tableau où sont indiqués le nombre de page, les noms et titres du directeur de collection et des auteurs, la part respective (en pourcentage) des connaissances, des exercices, de la méthodologie, des documents et des illustrations. Une dernière question, fermée, demande si les connaissances fondamentales minimum sont mises en évidence, sans que l'on sache exactement selon quels critères elles sont définies. Un second tableau, intitulé *manuel et programmes*, ne comporte lui aussi que des réponses à cocher : conformité à la lettre du programme, conformité à son esprit (mais cette distinction n'est-elle pas éminemment subjective et sujette à variations d'une discipline à l'autre ?), présence d'erreurs, d'approximations, d'omissions, d'éléments hors programme, conformité de la pédagogie induite aux instructions officielles. S'il bien est demandé ensuite des éléments de conclusion, comportant une appréciation d'ensemble et une interrogation sur les destinataires et les finalités du manuel, on peut s'interroger cependant sur la pertinence de ce bilan après un balayage aussi sommaire, plus succinct que celui proposé aux professeurs dans la brochure du Ministère *Choisir un manuel, un enjeu pédagogique*, dont nous avons pourtant déjà constaté les limites. Par ailleurs, on ne peut que regretter que les aspects économiques aient été écartés dès le départ, même s'ils resurgissent par endroits (poids du parascolaire, contraintes des maquettes, freins à l'innovation dans un marché très concurrentiel, dominé par deux grands groupes). Il est à craindre que les recommandations finales y perdent en crédibilité.

## **2. Les ambiguïtés de l'Institution**

Malgré ces réserves, le rapport dresse un constat qui, sans être radicalement nouveau, n'en est pas moins critique. Les relations entre le ministère et les éditeurs ainsi que Savoir-Livre, façade la plus visible de leur syndicat professionnel, placées sous le signe d'une étroite collaboration (rencontres informelles sur les programmes, colloques et publications communs), ne masquent-elles pas une réelle dépendance ? *La puissance des éditeurs scolaires et l'efficacité de leur action risquent, dans le système actuel de totale liberté, de priver le ministère de tout rôle d'orientation des supports pédagogiques en usage dans les classes. Autrement dit, la norme pédagogique est élaborée par les éditeurs en collaboration avec certains acteurs de l'institution* (p. 8). Que penser en effet de la participation de membres de l'inspection ou de groupes techniques disciplinaires à la rédaction de manuels, parfois avec le titre de directeur de collection ? *La participation des inspecteurs à la confection des manuels n'est pas générale. Elle pose cependant un problème déontologique* (p. 14). On aimerait que ces questions, déjà soulevées dans l'ouvrage d'Hélène Huot *Dans la jungle des manuels scolaires* (Seuil, 1989), soient traitées au fond.

## **3. Le manuel éclaté**

L'analyse des ouvrages scolaires met, elle, en évidence des constantes qui en rendent l'utilisation problématique. La tendance est aujourd'hui à des manuels de plus en plus complexes dans leur structure, sans doute pour séduire le plus grand nombre d'enseignants (p.11). Chaque éditeur impose une maquette rigide où chaque chapitre est constitué d'une même série de doubles pages conçues comme un tout.

Documents, exercices, activités diverses alternent avec l'exposé des connaissances, dont la place est toujours minoritaire : *ce n'est pas l'exposé du savoir qui gonfle les manuels. Réduits au seul exposé des connaissances, les épais manuels de terminale ne compteraient que 60 à 100 pages, bien moins encore les manuels de l'école primaire et du collège* (p. 13). En outre, *cette présentation des savoirs n'est ni cohérente, ni structurée de façon perceptible pour l'élève* (pp. 15-6) qui préfère aux manuels touffus les " digests " parascolaires. Devant une mosaïque de rubriques dont il n'a pas la clé, une multitude d'images tantôt illustratives, tantôt purement décoratives ou récréatives, l'élève n'est guère incité à une lecture suivie de ses livres de classe : *Le manuel en multipliant les rubriques et entrées, en développant la pédagogie au détriment de l'exposé des connaissances n'est plus une référence mais un puzzle, dont seul le maître a les clés d'assemblage. Tout se passe comme si les manuels, avec leurs multiples rubriques éclatées, préparaient à une culture du " zapping "* (p. 14). Enfin, il est conçu exclusivement pour une discipline et un niveau (p. 19), si bien que l'élève n'est pas amené à faire des liens entre les différentes disciplines, ni avec ce qu'il a appris l'année précédente ou apprendra la suivante.

#### **4. Une utilisation détournée**

Apparemment conçus pour les enseignants plus que pour les élèves, les manuels sont pourtant très diversement utilisés. La situation de l'école primaire est particulièrement critique : la part des crédits consacrés à l'achat de manuels est inférieure à 20 %, des manuels de générations différentes cohabitent, indépendamment des changements de programmes (17% des manuels postérieurs à 1995 en français) ; utilisé dans un cas sur quatre, le manuel est fortement concurrencé par la photocopie : *la pratique la plus courante consiste à construire la séance d'enseignement à partir de plusieurs manuels. La photocopie est l'auxiliaire obligé de ce patchwork* (p. 22). Les carences de la formation initiale dans ce domaine sont soulignées. Le cas des manuels de langues vivantes au collège est particulier : ils appartiennent à des ensembles fonctionnels dont ils peuvent difficilement être disjoints - cahier de l'élève, livre du maître, cassettes, etc. - et se révèlent très contraignants, au détriment de la nécessaire différenciation pédagogique, avec le risque, souligné par le rapport qu'un fossé ne se creuse entre les concepteurs et les médiateurs des apprentissages. *Il y a un risque à éviter absolument : les savoirs fondamentaux sont indispensables à la formation continue qu'appellent les évolutions de métiers* (p. 19).

Dans les autres disciplines, le manuel est plutôt utilisé comme une banque d'exercices ou de documents que comme un ouvrage de référence auquel les élèves seraient régulièrement renvoyés, en classe ou chez eux. De plus, le professeur constitue, grâce aux photocopies qui complètent le cours, une sorte de manuel parallèle, qui atteste de son travail, mais dont le bénéfice pour la structuration des savoirs reste à prouver, quand on sait le devenir incertain de ces feuilles volantes dans les classeurs ou les cartables. L'enquête a montré que chaque élève reçoit en moyenne une photocopie par heure de cours. Enfin, dans certaines disciplines et certaines sections, la carence des manuels est notoire, notamment dans les séries technologiques et professionnelles et dans les langues vivantes autres que l'anglais et l'allemand. La faiblesse du marché explique, sans la justifier, l'attitude des éditeurs.

## 5. Des recommandations importantes

Organisées autour de quatre impératifs, les conclusions de ce rapport sont autant de points d'appui pour encourager des publications plus conformes aux besoins réels des élèves. La première exigence est que le manuel *redevienne un livre*, c'est-à-dire un ouvrage de *référence et de lecture pour les élèves* (p. 38). Cela suppose une distinction claire entre l'exposé des connaissances et la partie documents et exercices que peuvent diffuser les technologies de l'information et de la communication. Le manuel a aussi vocation à assurer la cohérence des apprentissages, au sein d'un même cycle et entre différentes disciplines. La mise en oeuvre de ces objectifs suppose des transformations institutionnelles à différents niveaux : une *redéfinition des relations entre le ministère et les éditeurs* (p. 39) et une *réflexion globale, dans chaque établissement, sur le choix et la complémentarité des supports pédagogiques* (p. 40). Le rapport envisage une commission de suivi, qui serait chargée de vérifier en amont la conformité des projets de manuels au cahier des charges défini par le ministère. Il envisage également une réflexion sur l'ensemble de la production pédagogique avec le CNDP et les éditeurs. Il serait nécessaire que des experts indépendants, dont le BIMS, y soient associés. Au niveau de l'établissement, il importe que le choix des manuels entre dans le projet pédagogique global, en précisant la complémentarité recherchée entre leur usage en classe, au CDI, à la maison, le recours à la photocopie et aux nouvelles technologies. La question de la formation des élèves et celle des enseignants est posée. Le BIMS a déjà fait des propositions dans ce sens. En effet, il serait dommageable qu'elle soit confiée aux seuls éditeurs.

Tout dépend maintenant de la suite qui sera donnée à ce rapport. S'il existe une volonté politique pour transformer les rapports entre le ministère et les éditeurs, pour faire une juste place à une expertise indépendante en reconnaissant ses efforts et en lui donnant les moyens d'exister, on ne pourra que saluer une entreprise dont l'utilité n'est plus à démontrer.